



# La Pêche

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE LA PÊCHE

## AVIS PUBLIC

---

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE PORTANT LE NUMÉRO 03-429**

---

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée :

QUE lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui se tiendra **le lundi 7 octobre 2024 à compter de 19 h 30**, le Conseil doit statuer sur une demande de dérogation mineure au Règlement de zonage portant le numéro 03-429 et ses amendements, pour la propriété sise au 256, route Principale Est à La Pêche connue sous le lot 3 390 095 du cadastre du Québec.

Demande de dérogation mineure afin de réduire la marge de recul avant minimale prescrite au Règlement de zonage 03-429 de 35,00 m à 15,00 m dans le but d'y construire un bâtiment destiné à un usage résidentiel.

La séance publique aura lieu à la Salle Desjardins du Complexe sportif de La Pêche, située au 20, chemin Raphaël à La Pêche.

**DONNÉ à La Pêche, ce 18<sup>e</sup> jour du mois de septembre deux mille vingt-quatre (2024).**

Marco Déry

Directeur général et greffier-trésorier

---

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Marco Déry, directeur général et greffier trésorier, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut mentionné, en affichant une copie aux endroits fixés par le conseil.

**EN FOI DE QUOI**, je donne ce certificat ce 18 septembre 2024.

Marco Déry

Directeur général et greffier-trésorier